

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2022-2023

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, dans les autobus scolaires ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

À l'école secondaire de Donnacona, nous veillons sur toi !

Nos résultats

En 2021-2022, nos actions pour contrer la violence et l'intimidation et éduquer à la bienveillance se sont déployées ainsi sur le terrain :

- Tournée des classes par les directions et leur TES en début d'année scolaire
- Tournée de sensibilisation des classes de la 1^{re} secondaire par la TES du 1^{er} cycle : « L'intimidation me laisse sans mots, mais non sans voix. » en début d'année scolaire
- Montage-mural des miroirs (1^{er} cycle)
- Sensibilisation à la cyberintimidation (1^{er} cycle)
- Sondage SEVI pour le 1^{er} cycle
- Atelier sur le harcèlement et l'intimidation (ECR - classes de 1^{re} sec.)
- Semaine de la bienveillance pour tous
- Semaine de la déficience intellectuelle pour tous
- Compagnonnage de LCM3 avec Caps et Défis (sensibilisation et activité) pendant la semaine de la DI
- Compagnonnage de LCM3 avec Caps et Défis aux Jeux olympiques spéciaux
- Compagnonnage LCM3 et Caps et Défis - Activités extérieures et pique-nique
- Caravane de la tolérance (1^{re} sec.)
- Projet « l'Être bienveillant » et vernissage/exposition
- Projet de sérigraphie « la bienveillance » et vernissage/exposition

Portrait de la situation

Nous avons fait un sondage SEVI afin de vérifier l'état de la situation. Grâce à ce sondage, réalisé en début d'année, nous avons constaté une légère baisse du sentiment de sécurité, ainsi qu'une baisse de l'engagement à la dénonciation des événements en lien avec l'intimidation. Ceci met en lumière certains enjeux reliés à la post-pandémie comme l'isolement social. Il est donc primordial d'intensifier les heures de surveillance, en plus de la présence de plusieurs caméras à des endroits stratégiques. Enfin, les activités de sensibilisation visant à contrer toute forme d'intimidation demeurent un des moyens les plus efficaces pour augmenter le sentiment de sécurité et le respect mutuel entre tous.

Priorité(s) 2022-2023 :

En 2022-2023, nous désirons poursuivre l'éducation aux échanges respectueux entre les élèves, et ce, en paroles et en gestes. Par la poursuite de nos campagnes de prévention, d'intervention et de dénonciation, nous continuerons à sensibiliser nos élèves à l'importance de la bienveillance. De plus, l'ouverture à la différence demeurera une priorité pour nous.

En 2022-2023, c'est par le biais d'activités que les élèves expérimenteront les bienfaits de la bienveillance. Nous aiderons à prendre conscience des conséquences de l'intimidation et de la cyberintimidation. Nous continuerons de porter une attention particulière aux élèves de première secondaire.

Le bien-être de nos élèves nous tient à cœur !

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

École secondaire
DONNACONA
Mon école!

320, rue de l'Église
Donnacona (Québec)
G3M 2A1
Téléphone : 418 285-2612
Télécopieur : 418 285-4672
Courriel : esdo@csportneuf.qc.ca

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

En 2021-2022, nos priorités étaient de poursuivre la mise en œuvre de notre politique et de nos interventions pour contrer l'intimidation et la violence et éduquer à la bienveillance.

À plusieurs reprises durant l'année scolaire, le comité PAV s'est rencontré pour faire le point et réfléchir à propos des actions à poser dans le cadre de notre politique. Cette politique comprend des intentions, des objectifs et des stratégies qui guident les actions à prendre (prévention, protection et suivi) afin de favoriser les relations sociales harmonieuses et faciliter la gestion de certains écarts de conduite qui nuisent au développement personnel des élèves de notre école.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Tout incident lié à la violence et à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel et consigné dans le système informatique de suivi à moins qu'il s'agisse d'incidents mineurs et isolés qui ont été réglés. Une fois signalés, les menaces et les comportements d'intimidation sont évalués par le comité et des mesures de protection sont prises.

L'intervention appropriée sera déterminée tant pour la victime que pour l'auteur des comportements reprochés (rencontre individuelle avec le témoin et/ou la victime, historique, évaluation de la détresse, démarches, etc.).

Mesures de soutien et d'encadrement :

Une attention particulière est portée aux victimes et aux témoins qui vivent des situations d'intimidation, de violence et de harcèlement. Selon la situation, les parents sont informés des actes de violence et dépendamment de leur gravité, ils sont invités à collaborer avec les intervenants scolaires.

La victime se verra proposer des mesures d'aide et de protection selon ses besoins.

Les témoins seront rencontrés et informés, dans la mesure du possible, qu'une intervention est en cours.

L'intimidateur sera rencontré individuellement par un ou deux membres délégués par le comité.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Dans une perspective éducative, des conséquences sont imposées selon la sévérité et la fréquence du ou des gestes posés. Une forme de réparation peut être envisagée selon la situation.

Suivi :

Un suivi est fait pour s'assurer que les comportements d'intimidation prennent fin.

Si cela est nécessaire, l'école peut communiquer avec la police ou inviter les parents à le faire.

Selon la gravité, la direction informera la Centre de services scolaire et la suspension ou l'exclusion sera considérée.

Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

VIOLENCE & INTIMIDATION
100 % PRÉVENTION
100 % INTERVENTION

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

En plus des adultes de l'école qui sont ouverts à la discussion et à la confiance, les moyens offerts pour signaler une situation d'intimidation sont variés et à la portée de tous : par exemple, les TES de chaque niveau sont disponibles à accueillir quotidiennement les élèves. Enfin, sur le site de l'école, une adresse courriel « jenparle@cspportneuf.qc.ca » est accessible pour signaler une situation d'intimidation en toute confidentialité. Les membres du comité se sont liés à l'équipe du conseil étudiant et se sont affichés comme membres actifs du comité de prévention, devenant ainsi des personnes significatives pour tous.

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE



Commission scolaire de
Portneuf